



Fédération UNSA territoriaux

Comptes 2018

Sommaire

- Rapport commissaire aux comptes.
- Bilan.
- Compte de résultat.
- Annexes

Opéra Audit

Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris

11, rue de Mogador
75009 PARIS
Tél. + 33 01 42 60 16 06
Fax. + 33 01 42 61 37 92

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

UNSA TERRITORIAUX
21, rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET

UNSA TERRITORIAUX

Siège social : 21, rue Jule Ferry - 93170 BAGNOLET

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du Conseil Fédéral,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre fédération, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'UNSA TERRITORIAUX relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion***Référentiel de l'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Observation

Sans remettre en cause l'expression exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au paragraphe « faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels.

4 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux participants du Conseil Fédéral

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres du Conseil Fédéral sur la situation financière et les comptes annuels.

6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent des erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

7 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

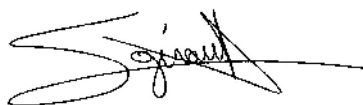
Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l’audit des comptes annuels figurent dans l’annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 16 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

OPERA AUDIT



Serge Girault

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018			Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
État exprimé en C						
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles					
	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de recherche et de développement	AD		AE		
	Concessions brevets droits similaires	AF	5 130,00	AG	1 425,00	3 705,00
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes	AL		AM		
	Immobilisations Corporelles					
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	20 558,90	AU	18 642,61	1 916,29
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Immobilisations Financieres					
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH		BI			
TOTAL (II)	BJ	25 688,90	BK	20 067,61	5 621,29	2 836,03
OP	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En-cours de production de biens	BN		BO		
	En-cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW		1 710,00
	Créances					
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	132 694,20	CA	132 694,20	131 244,82
	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement	CD		CE			
Disponibilités	CF	243 656,28	CG	243 656,28	220 133,29	
Charges constatées d'avance (3)	CH	3 713,34	CI	3 713,34	3 650,00	
TOTAL (III)	CJ	380 063,82	CK	0,00	380 063,82	356 738,11
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CL					
Primes et remboursement des obligations	(V) CM					
Ecarts de conversion actif	(VI) CN					
TOTAL ACTIF	CO	405 752,72	1A	20 067,61	385 685,11	359 574,14
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

XXXXXXXXXXXXXXXX

Écart :

xxxxx

État préparatoire au Bilan Passif Détail

Passif	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Capitaux propres	208 464,47	2041-C,tot;
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, fusion, d'apport ...		
Écart de <u>réévaluation</u>		
Réserves	278 986,31	278 986,31
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	278 986,31	e(7,4
- 1068 - Autres réserves	278 986,31	Ogy'eitZ
Report à nouveau	-77 226,90	-8 782,54
- 119 - Report à nouveau (solde débiteur)	-77 226,90	-8 782,54
Résultat de l'exercice	6 705,06	-68 444,36
Subventions d'investissement		
Provisions <u>réglementées</u>		
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour <u>charges</u>		
Dettes	177 220,64	157 814,73
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commande en <u>cours</u>		
Dettes d'exploitation	53 675,98	66 780,39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 623,74	66 780,39
- 401 - Fournisseurs	7 113,25	66 780,39
- 408 - Fournisseurs - Factures non parvenues	45 510,49	
Dettes fiscales et sociales	1 052,24	
- 42501 - Personnel Avances s/frais	1 052,24	
Dettes diverses	123 486,66	90 976,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	123 486,66	90 976,34
- 468611 - Cotisations UNSA à payer	92 497,16	84 000,00
- 468612 - Formation CEFU à payer	16 400,00	
- 46862 - Factures diverses à payer		3 720,00
- 468661 - Aides aux OSA		418,40
- 468662 - Aides aux financements des UR		2 837,94
- 468663 - Aides Elections 2018 à verser	14 589,50	
Produits constatés d'avance	58,00	58,00
- 487 - Produits constatés d'avance	58,00	58,00
Écarts de conversion		
Écarts de conversion passif		
Total Passif	385 685,11	3 (5 04,AL.

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

Du 01/01/2018
Au 31/12/2018Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

		France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue Biens	FD		FE		FF		
	Services	FG	820,00	FH		FI	820,00	3 544,48
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	820,00	FK		FL	820,00	3 544,48
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subvention d'exploitation					FO	44 100,00	46 551,00
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	3 046,72		
Autres produits (1) (11)					FQ	526 000,00	419 034,05	
Total des produits d'exploitation (2)						FR	573 966,72	469 129,53
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	4 928,55	4 065,54
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					AM	302 884,52	333 832,69
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	94,79	89,62
	Salaires et traitements					FY		
	Charges sociales du personnel (10)					FZ		
	Dotations aux amortissements					GA	3 526,74	3 710,01
	Dotations aux provisions :							
	- sur immobilisations					GB		
- sur actif circulant					GC			
- pour risques et charges					GD			
Autres charges (12)					GE	238 702,76	190 525,65	
Total des charges d'exploitation (4)						GF	550 137,36	532 223,51
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	23 829,36	-63 093,98
Produits financiers	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
Produits financiers	De participations (5)					GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	313,97	446,27	
Total des produits financiers						GP	313,97	446,27
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières						GU	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER						GV	313,97	446,27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	24 143,33	-62 647,71

État préparatoire au Compte de résultat

Etat exprimé en €

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		24 143,33	-62 647,71
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	7 603,69	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Total des produits exceptionnels (7)	7 603,69	0,00
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	25 041,96	5 796,65
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)		
	Total des charges exceptionnelles (7)	25 041,96	5 796,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-17 438,27	-5 796,65
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		581 884,38	469 575,80
TOTAL DES CHARGES		575 179,32	538 020,16
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 705,06	-68 444,36
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2)	Dont produits de locations immobilières		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	7 603,69	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *		
	Dont - Crédit-bail immobilier		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	25 041,96	5 796,65
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		
(9)	Dont transferts de charges		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires		
		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :			
		Exercice N-1	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :			



FEDERATION UNSA TERRITORIAUX

ANNEXE

LA MARQUE AUTONOME

Préambule :

L'annexe des comptes de la fédération UNSA Territoriaux fait partie intégrante de ses comptes annuels

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le bilan, avant répartition, est d'un montant égal à 385 685,11 €.

Le compte de résultat de l'exercice présente un résultat bénéficiaire de 6 705,06 €.

Faits caractéristiques :

Suite aux détournements constatés lors de l'exercice 2016, il a été fait appel à un comptable indépendant de la Fédération.

Un échéancier de recouvrement a été mis en place afin de recouvrer les sommes détournées. L'échéancier du remboursement de la créance est respecté.

Présentation :

La fédération UNSA Territoriaux est composée des divers syndicats locaux, départementaux ou régionaux et des syndicats nationaux catégoriels des agents de statut public ou privé (en activité ou en retraite) des collectivités territoriales, des établissements publics, des EPCI, des OPH, du CNFPT et des centres de gestion de la FPT, ainsi que les adhérents isolés relevant de ces mêmes champs de syndicalisation au sein d'un syndicat national des agents des collectivités territoriales.

La fédération adhère à l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes), et par voie de conséquence, à l'UNSA Fonction Publique

Règles et Méthodes comptables :

Les comptes de la fédération UNSA Territoriaux du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ont été établis en euros selon les règles fixées par le plan comptable des associations (règlement CRC 991) et par le règlement 2009-10 du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées :

- Conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables

Indépendance des exercices

- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

immobilisations et Amortissements :

La fédération détient des immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 composées **principalement d'ordinateurs.**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), elles sont constituées de matériel informatique :

Montant brut :	25 688,90 €
Amortissements antérieurs :	- 16 540,87 €
Amortissement 2018 :	<u>- 3 526,74 €</u>
Valeur nette comptable	5 621,29 €

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie prévue soit 1 et 3 ans.

Aucune sortie de matériel n'a été constatée au 31 décembre

2018. Créances : 132 694,20 €

Les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales, une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Elles sont composées de :

- Avances sur frais : 31 236,15 €
- Cotisations : **40 255,50 €**
- Mise à disposition non prononcée : **32 702,55 €**
- D Produits partenariat : 24 000,00 €
- Soldes subventions : 4 500,00 €

Les cotisations ont été encaissées en 2018 par les syndicats et reversées courant 2018 et début 2019 à la fédération.

Charges constatées d'avance 3 713,34 €

Dettes : 177 162,64 €

Les dettes sont composées de :

- Reversement cotisations UNSA 2018 : 92 497,16 €
- Factures 2017 non réglées : 52 623,74 €
- Notes de frais 2017 non remboursées : 1 052,24 €
- Formation CEFU à payer : 16 400,00
- Aides élections 2018 à payer : 14 589,50 €**

Produits constatés d'avances : 58,00 €

Toutes les dettes présentent une échéance de moins d'un an.

étant **Trésorerie :**

La trésorerie de la fédération est constituée de compte à vue et de livret.
Elle ne détient pas de VMP au 31 décembre 2018.

Variation des capitaux propres :

Les capitaux propres passent de 201 759,41 € à 208 464,47 €, **soit une variation 6 705,06 €**, correspondant au résultat de la période.

Tableau de détermination des ressources nettes de reversements :

Libellé	Montants
756 Cotisations de l'exercice	435 607,59 €
7561 Cotisations s/exercices antérieurs	14 999,60 €
7563 Mise à disposition non prononcée	49 410,61€
75 Autres produits de gestion courante	25 982,20 €
76 Produits financiers	313,97 €
74 Subventions	44 100,00 €
70 Vente de Produit finis Prestation de service	820,00 €
79 Transfert de charges	3 046,72 €
653 Reversement de cotisations	208 627,66 €
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNEE	365 653,03 €

UNSA TERRITORIAUX
21 rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET

Tel : 01.48.18.88.00 / Email : secretariat@unsa-territoriaux.org

Rattachement des charges et des produits

Les cotisations de l'exercice sont comptabilisées dès lors que l'organisation syndicale affiliée a reconnu en être redevable.

Les charges comptabilisées concernent l'exercice en cours.

Les transferts de charge correspondent à des remboursements perçus par la fédération sur des frais qu'elle a engagés.

Modalité de comptabilisation des produits de subvention

Les produits de subvention sont comptabilisés dès lors que les actions financées sont réalisées et ont fait l'objet d'un enregistrement en comptabilité.

Bénévolat :

Les comptes clos au 31 décembre 2018 n'enregistrent aucune contribution volontaire.

Pour son fonctionnement, la fédération UNSA Territoriaux, dispose de **10** personnes (Equivalents Plein Temps), personnes mises à sa disposition par : la DGCL (au titre de l'article 100)

Effectif :

La fédération n'emploie pas de personnel.

Evénements postérieurs à la clôture :

- Néant

Consolidation

La fédération, ne contrôlant au sens de l'article L 233-16 du code de commerce aucune entité, n'est pas concernée par l'obligation d'établir des comptes consolidés.

UNSA TERRITORIAUX

21 rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET

Tel : 01.48.18.88.00 / Email : secretariat@unsa-territoriaux.org